



**Conseil d'administration  
Séance du 27 février 2014**

**Délibération n°04-2014  
Budget primitif 2014**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu la délibération n° C-10-05-10 du Conseil communautaire de Caen la mer du 26 novembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 2010/284 Conseil municipal de la ville de Cherbourg-Octeville du 16 décembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 10-115 du Conseil régional de Basse-Normandie du 17 décembre 2010 ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg ;

**DELIBERATION :**

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration

- Dit que le budget primitif M14 sera approuvé par chapitre et section (fonctionnement et investissement) ;
- Dit que toutes modifications budgétaires devront faire l'objet d'une décision modificative approuvée par le Conseil d'administration ;

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE</b>		
<b>chapitre</b>	<b>libellé</b>	<b>BP 2014</b>
11	charges à caractère général	1 001 650,32
12	charges de personnel et frais assimilés	4 016 997,00
65	autres charges de gestion courante	
66	charges financières	
67	charges exceptionnelles	15 000,00
68	dotations aux provisions	
22	dépenses imprévues	342 449,00
<b>total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>5 376 096,32</b>
23	virement à la section d'investissement	55 000,00
42	opération d'ordre entre sections	100 000,00
43	opération d'ordre dans la section de fonctionnement	
<b>total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>155 000,00</b>
<b>total</b>		<b>5 531 096,32</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE</b>		
<b>chapitre</b>	<b>libellé</b>	<b>BP 2014</b>
13	atténuations de charges	
70	ventes de produits et prestations	278 500,00
73	produits issus de la fiscalité	3 000,00
74	dotations, subventions et autres participations	4 883 000,00
75	autres produits de gestion courante	15 000,00
76	produits financiers	
77	produits exceptionnels	
78	reprises sur provisions	-
<b>total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>5 179 500,00</b>
42	opération d'ordre entre sections	
43	opération d'ordre dans la section de fonctionnement	
<b>total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		
<b>002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>351 596,32</b>
<b>total</b>		<b>5 531 096,32</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2014</b>
<b>Opérations réelles</b>	
Dépenses financières	
20 Dépenses d'équipement - immobilisations incorporelles	5 000,00
21 Dépenses d'équipement - immobilisations corporelles	150 000,00
<b>Total des opérations réelles</b>	<b>155 000,00</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	
1391 Reprise des subventions au compte de résultat	
040 Opérations d'ordre entre sections	
<b>Total des opérations d'ordre</b>	
<b>Total des dépenses</b>	<b>155 000,00</b>
<b>001 Déficit d'investissement reporté</b>	<b>54 739,50</b>
<b>Total réalisation + report</b>	<b>209 739,50</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE</b>	
<b>RECETTES</b>	<b>BP 2014</b>
<b>Opérations réelles</b>	
13 Subventions d'équipement reçues	
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	54 739,50
<b>Total des opérations réelles</b>	<b>54 739,50</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	
021 Virement de la section d'exploitation	55 000,00
28 Amortissements	100 000,00
<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>155 000,00</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>209 739,50</b>

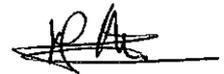
**PROPOSITION :**

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

**Décide** d'adopter le budget primitif 2014

Le Président,

école  
supérieure  
d'arts &  
médias  
de Caen/  
Cherbourg



Nombre de membres en exercice : 26  
Présents : 14  
Votants : 14  
Adoptée à l'unanimité  
Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :  
La transmission en préfecture le  
La publication le  
Fait à Caen, le **05 MARS 2014**

Le Président,



PREFECTURE du CALVADOS

**05 MARS 2014**

- COURRIER -